



## FICHAGE DES JOURNALISTES DE FRANCE TÉLÉVISIONS : LA DIRECTION DOIT S'EXPLIQUER

**Le SNJ demande à la nouvelle présidence et à la nouvelle DRH de réagir aux révélations de Force Ouvrière de ce lundi 24 août sur ce qui ressemble à un "fichage" des journalistes, et plus largement des salariés de France Télévisions.**

La DRH, dans le cadre de négociations sur l'égalité professionnelle femmes/hommes a annoncé, comme un des critères de comparaison, la création d'une "revue de personnel" sans donner d'informations concrètes sur cet outil malgré les questions des négociateurs SNJ.

L'accord sur l'égalité professionnelle de 2014, non signé par le SNJ, précise ainsi : "Grâce au développement de la revue de personnel, véritable outil d'anticipation et de suivi, qui participe à l'élaboration d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, France Télévisions souhaite pouvoir répondre de façon individualisée aux souhaits d'évolution de tous les collaboratrices et collaborateurs."

Pour la direction, rien de condamnable, "une grille d'évolution existe dans toutes les boîtes" et elle "aide à réfléchir à ce qu'on peut proposer aux gens", et on se défend bien de faire figurer dans cette grille des remarques personnelles, syndicales ou politiques.

Si ces pratiques de notation des salariés, de remarques personnelles négatives, calomnieuses et injurieuses, sont avérées, elles seraient la face obscure et secrète des fameux entretiens individuels auxquels tous les salariés sont invités à participer chaque année, et dont le contenu est connu des intéressés.

Alors à quel niveau de France Télévisions auraient-elles été :

- demandées ?
- encouragées ?
- connues ?

La CNIL en aurait-elle eu communication ?

Le SNJ rappelle que de telles dispositions sont illégales et passibles de sanctions pénales. Le SNJ exige que ces fiches soient immédiatement consultables par les salariés qui en feront la demande.

**En l'absence de réponses crédibles, concrètes et circonstanciées, le SNJ se rapprochera de ses conseils pour que toute la lumière soit faite sur des agissements coupables et que les responsabilités soient établies.**

Paris, ce 25 août 2015

---

*SNJ France Télévisions*

*Pièce D 142 - e-mail : [snj@francetv.fr](mailto:snj@francetv.fr)*

**Raoul Advocat** : 06 22 69 30 14 – **Antoine Chuzeville** : 06 80 26 18 36 – **Serge Cimino** : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter @SNJ\_FTV et Facebook : Snj.ftv